

audit eurhalp sarl

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Sandrine BOUSQUET
Commissaire aux comptes

PERMANENCE DES SOINS NORD DROME ARDECHE

Pôle de Santé Rhône Galaure
15 rue Diane de Poitiers
26 240 Saint-Vallier

884 033 390

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre bureau, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION PERMANENCE DE SOINS NORD DROME ARDECHE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous n'avons pas procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral de votre Président et dans le rapport financier de votre Trésorier ainsi que dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels, ceux-ci ne nous ayant pas été communiqués.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 10 août 2026

AUDIT EURHALP
Sandrine BOUSQUET
Le commissaire aux comptes

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 193	743	1 450	1 888
	Autres immobilisations corporelles	8 715	3 539	5 176	7 562
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	10 908	4 282	6 626	9 450
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés				
	Autres créances				610
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	22 574		22 574	44 203
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	22 574		22 574	44 813
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		33 482	4 282	29 200	54 263

- (1) dont droit au bail
 (2) dont à moins d'un an
 (3) dont à plus d'un an

AUDIT EURHALP
 22 rue Antoine Lumière 69008 LYON
 Tel. 04 78 76 22 30

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents
 Dons en nature restant à vendre

RCS LYON B 410 793 236
 - autorisés par l'organisme de tutelle

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	4 298	3 664
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	4 853	634
	Total des fonds propres	9 151	4 298
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	6 626	9 450
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs	6 626	9 450
	Total des fonds associatifs	15 776	13 748
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	434	8 676
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 989	10 698
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		21 141
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	13 423	40 515
	Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF		29 200	54 263
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		4 852,52	633,68
(1) Dont à moins d'un an		13 423	40 515
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

AUDIT EURHALP

22 rue Antoine Lumière 69008 LYON

Tel. 04 78 78 22 30

RCS LYON 5 410 795 236

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	180 823	82 287
	Dons		
	Cotisations	50	634
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	180 873	82 921
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	1 399	1 236
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	174 622	81 051
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Rémunération du personnel		
	Charges sociales		
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	2 824	1 458
	Dotation aux provisions		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation	178 845	83 745
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	2 028	(824)
Produits financiers Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers		
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER		
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	2 028	(824)
	Produits exceptionnels	2 824	1 458
	Charges exceptionnelles		
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 824	1 458
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	183 697	84 379
	TOTAL DES CHARGES	178 845	83 745
	EXCEDENT ou DEFICIT	4 853	634
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

AUDIT EURHALP

22 rue Antoine Lumière 69008 LYON

Tel. 04 78 76 22 80

RCS LYON B 410 793 236

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Objet social de l'entité :

Regrouper les médecins généralistes sur le secteur Nord Drôme Ardèche pour organiser la permanence des soins dans le cadre d'une maison médicale de garde.

Nature et périmètre des activités :

Organisation de permanence de soins à la Maison Médicale de Garde située au Centre Hospitalier de Saint-Vallier.

Moyens mis en œuvre :

Dans des locaux spécifiques, des médecins généralistes assurent la permanence de soin à l'aide du personnel d'accueil fourni par le Groupement d'Employeurs des Maisons Médicales de Garde de Rhône-Alpes (GEMMRA).

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de 29 200 euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de 183 697 euros
 - un total charges de 178 845 euros
 - dégage un résultat de 4 853 euros

L'exercice considéré :

- débute le 01/01/2024
- finit le 31/12/2024
- et a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent :

AUDIT EURHALP

22 rue Antoine Lumière 69008 LYON

Tél. 04 78 76 22 30

RCS LYON B 410 793 236

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association PSNDA** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

AUDIT EURHALP

22 rue Antoine Lumière 69008 LYON

Tel. 04 78 76 22 30

RCS LYON B 410 793 236

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement					
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 193				2 193
	Instal., agencement, aménagement divers	3 896				3 896
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	4 819				4 819
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations grevées de droits					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 908				10 908
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
TOTAL		10 908				10 908

AUDIT EURHALP

22 rue Antoine Lumière 69008 LYON

Tel. 04 78 76 22 30

RCS LYON B 410 793 236

Amortissements

Etat exprimé en euros

Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
	Dotations	Diminutions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				

CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	305	439		743
	Autres instal., agencement, aménagement divers	2	779		781
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	1 151	1 606		2 758
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 458	2 824		4 282

TOTAL	1 458	2 824		4 282
--------------	--------------	--------------	--	--------------

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES			
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	12 989	12 989		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	434	434		
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	13 423	13 423		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

AUDIT EURHALP

22 rue Antoine Lumière 69008 LYON

Tel. 04 78 76 22 30

RCS LYON B 410 793 236

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros

	Fonds propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise	3 664		634		4 298
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau		634	(634)		
Excédent ou déficit de l'exercice	634	(634)	4 853		4 853
Situation nette	4 298		4 853		9 151
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	9 450			2 824	6 626
Provisions réglementées					
TOTAL	13 748		4 853	2 824	15 776

AUDIT EURHALP

22 rue Antoine Lumière 69008 LYON

Tel. 04 78 76 22 30

RCS LYON B 410 793 236

Etat exprimé en euros						
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation						180 823
Subventions d'investissement						
TOTAL						180 823

AUDIT EURHALP
22 rue Antoine Lumière 69008 LYON
Tel. 04 78 76 22 30
RCS LYON B 410 793 236

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Total des Charges à payer		12 005
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		12 005
FOURNISSEURS FNP	12 005	

AUDIT EURHALP

22 rue Antoine Lumière 69008 LYON

Tel. 04 78 76 22 30

RCS LYON B 410 793 236

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Rémunération des dirigeants :

Les indemnités de coordination payées sur l'exercice se sont élevées à 9 000 €, réparties comme suit :

- Dr RISLER	1 800€
- Dr LEGENDRE	1 800€
- Dr BARON	1 800€
- Dr BOUTTEN	1 800€
- Dr MONDON	1 800€

Subvention d'équipement :

Pas d'investissement effectué et aucune subvention d'investissement constatée sur l'exercice 2024.

audit eurhalp sarl

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Sandrine BOUSQUET

Commissaire aux comptes

PERMANENCE DES SOINS NORD DROME ARDECHE

Pôle de Santé Rhône Galaure

15 rue Diane de Poitiers

26 240 Saint-Vallier

884 033 390

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Réunion de L'Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions intervenues au cours des exercices précédents.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1- Indemnités de coordination versées aux membres du bureau

Au cours de l'exercice, des indemnités de coordination ont été versées aux membres du bureau pour un montant total de 9 000 euros.

Personnes intéressées : Dr BARON, Dr BOUTTEN, Dr LEGENDRE, Dr MONDON, Dr RISLER

2- Frais de fonctionnements facturés par l'Association GEMMRA

L'Association GEMMRA a facturé à votre association des frais de fonctionnement pour un montant total de 84 884 euros au cours de l'exercice.

3- Compte courant vis-à-vis de l'Association GEMMRA

L'Association GEMMRA a accordé à votre association une avance en compte courant d'un montant de 434 euros à la clôture de l'exercice, avance non rémunérée.

Lyon, le 10 août 2026

AUDIT EURHALP
Sandrine BOUSQUET
Commissaire aux comptes délégué